

Périers-sur-le-Dan

Allées d'arbres menant au château



Situation

La commune de Periers-sur-le-Dan se situe à 10 km au nord de Caen. L'allée d'arbres se trouve le long du CD 222, entre la Mairie et la route de Caen à Hermanville.



La rue de l'église et son alignement de tilleuls

Typologie

Alignement d'arbres

Commune concernée

Périers-sur-le-Dan

Surface

4 ha

Date de classement Arrêté du 6 mars 1942

Histoire

Peu de renseignements nous sont parvenus sur le château de Periers. En 1850, un extrait cadastral des propriétés d'un certain M. Lehardelay nous montre le château, sa ferme et les alignements d'arbres. Le chemin dit « du village » est longé de chaque côté d'un alignement qui devient double, au nord, à mi-chemin du château. Dans l'axe de celui-ci, une allée de 350 m de long est encadrée d'un double alignement à l'ouest et d'un triple à l'est. Après le château, un bois étroit longe le CD 222 jusqu'aux abords de la route d'Hermanville, tandis que, en face, une haie bocagère sur talus longe un champ. Les alignements (sur 1,2 km) sont classés parmi les sites en mars 1942.

Comme bien des sites protégés à cette époque, le classement de l'allée correspond à la volonté de l'administration des Beaux-Arts de préserver les alignements d'arbres de toute exploitation pour « l'effort de guerre » : bois d'œuvre ou de chauffage. Après-guerre plusieurs autorisations d'abattage sont accordées et mettent à mal les anciens alignements. En 1985, le Conseil Général du Calvados acquiert des terrains le long du CD 222. Sur cette bande de 250 m, 50 ormes touchés par la graphiose sont à abattre. Ils doivent être remplacés et complétés sur toute la longueur de la rue de l'église, jusqu'au château, du côté du fossé où coule le Dan.





Le site

Peu après la Mairie, l'entrée de la ligne droite de la rue de l'église est marquée par un érable, arbre de la liberté, planté en 1989 pour le bicentenaire de la Révolution. Sur la droite, un beau mur de pierres calcaires longe un fossé où s'écoule épisodiquement le Dan. Au pied du mur, un chemin piéton et un alignement de tilleuls, planté en 1986 sur une bande enherbée, rejoignent les abords du château. Cette courte promenade est agrémentée de bancs et de bacs à fleurs ; des petites passerelles de bois permettent de franchir le fossé. De l'autre côté de la rue, l'ancien alignement a disparu, vraisemblablement lors de l'élargissement de l'ancien chemin. Les murs de vieux bâtiments et des clôtures grillagées longent désormais la rue. L'alignement de tilleuls s'interrompt près de l'entrée de la ferme du château où des murs en pierres, percés de beaux portails, lui succèdent. Face à la vieille demeure, on distingue toujours l'ancienne allée, mais les alignements ne sont plus quère perceptibles dans le fouillis des troncs d'érables et de frênes de tous âges. Jusqu'à la route d'Hermanville, la partie gauche de la route est assez ordinaire avec comme seuls éléments marquants la belle ferme Saint-Ouen et l'entrée de la vieille église (VIIIè - XIIIè siècle). Après le virage, la charmille basse taillée du cime-



Allée d'arbres face au château

tière surmonte un talus qui se poursuit jusqu'à la route d'Hermanville. Seuls quelques vieux frênes noueux et mutilés subsistent de l'ancienne allée plantée. En partie droite, le bois, d'abord caché par le mur du château, arrive au ras de la route. Il s'interrompt avant la route d'Hermanville dont le carrefour a été rectifié.



Le CD 222 et l'église

Devenir du site

La replantation de tilleuls et le chemin piétonnier sont un bel accompagnement de la rue de l'église, mais seulement d'un côté. L'ensemble est entretenu et devrait encore gagner en beauté avec la croissance des arbres. S'il est un peu difficile aujourd'hui de recréer les anciens alignements (rue élargie), les plantations prévues n'ont cependant pas toutes été effectuées, notamment devant la ferme du château, en bordure du pré. L'ancienne allée ne semble pas en très bon état et elle pourrait être mise à mal par quelques coups de vent. Seul le petit bois, impénétrable, a conservé son emprise. La haie sur talus ne comporte plus que de vieux éléments dont la durée de vie paraît bien faible (le long de CD 222).

DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP 10 boulevard du général Vanier CS 60040 14006 Caen cedex Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87

DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement)

Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.

La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).

La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).